



## COMMUNIQUÉ

Pour publication immédiate

### **La MRC de Memphrémagog déplore les appréhensions de SOS Parc Orford**

---

**Magog, le 27 septembre 2007** – Le préfet de la MRC de Memphrémagog et président du Comité de parrainage du dossier du Mont-Orford, monsieur Roger Nicolet, déplore que SOS Parc Orford dénonce le processus de travail du Comité de parrainage dont les principes de fonctionnement ont été adoptés par les membres du comité. Le représentant de SOS Parc Orford a été invité à participer aux groupes de travail, selon ses intérêts. Le Comité de parrainage a clairement indiqué que toutes les options sont possibles et que SOS Parc Orford a été convié à participer à chacune des étapes du processus.

L'une des conditions de succès de cette démarche en cours, partagée par l'ensemble des partenaires du Comité de parrainage, est de faire table rase de ce qui avait pu être avancé par les parties jusqu'à maintenant et de rechercher, ensemble, un projet rassembleur qui permette d'assurer la survie, à long terme, des équipements récréatifs que sont le ski alpin et le golf. Dans la mesure où pareil projet pourrait se réaliser hors des terres distraites du parc, la MRC de Memphrémagog croit que ce projet recevrait un accueil plus que favorable. Toutefois, il est tout simplement prématuré de présumer de quelque conclusion que ce soit à ce stade-ci.

Quant au problème que voit SOS Parc Orford dans la politique de confidentialité soumise aux membres du Comité de parrainage, elle a été déposée pour discussions aux partenaires lors de la première rencontre le 28 août dernier. Le Comité de parrainage a comme mandat, rappelons-le, de définir les conditions d'un appel de propositions qui doit, par sa nature même, contenir des renseignements qui ne peuvent être divulgués avant l'amorce du processus d'appel d'offres proprement dit. L'objectif fort simple de l'engagement de confidentialité est de faciliter l'échange d'information, parfois confidentielle, au sein du Comité, en plus d'instaurer un climat de confiance entre les différents groupes d'intérêt qui le composent. Il ne restreint en rien le droit aux partenaires

de s'exprimer publiquement au nom de leur organisme, pour peu qu'ils s'en tiennent à l'information rendue publique.

La MRC de Memphrémagog demeure convaincue que le processus de travail adopté par le Comité de parrainage permettra de dégager les consensus nécessaires à l'élaboration d'un projet répondant aux attentes de la région.

- 30 -

Source :

Madame Louise Champoux  
Agente de projets  
CLD de la MRC de Memphrémagog  
Tél. : 819-843-8273, poste 239

Information :

Monsieur Guy Jauron  
Directeur général  
MRC de Memphrémagog  
Tél. : 819-843-9292

Monsieur Roger Nicolet  
Préfet  
MRC de Memphrémagog  
Tél. : 819-843-9292